



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 10 décembre 2019 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque huit personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1912-1391

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour soit adopté en y retirant le point 7.2.1 concernant le contrat de services professionnels en évaluation foncière et en laissant ouvert le point *Affaires diverses* :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux

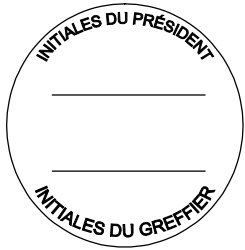


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

- 7.1 Administration
 - 7.1.1 Approbation du calendrier des séances ordinaires 2020 de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 375 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'audit des états financiers
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Travaux de renouvellement des équipements de traitement des boues de fosses septiques – Approbation des critères d'évaluation
- 7.6 Aménagement du territoire
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Adoption de mesures visant à agir sur la problématique du logement
 - 7.7.2 Fonds de développement des territoires (FDT) – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales
 - 7.7.3 Fonds de développement des territoires (FDT) – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Octroi d'un contrat – Remplacement de deux serveurs – Électro Informatique Michaud inc.
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 390 000 \$
 - 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 390 000 \$
 - 7.10.3 Adoption du Règlement n° CM-2019-12 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec (Projet de 12 logements à Fatima)
- 8. Affaires diverses



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1912-1392

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019.

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil de la Communauté maritime.

Réseau intégré des communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)

Lors des dernières tempêtes automnales, on pouvait voir circuler sur les médias sociaux une vidéo des installations du RICEIM exposées aux intempéries. Le maire affirme qu'en aucun cas les communications n'ont été mises en péril. Cependant, il s'avère que le câble de fibre optique reliant les Îles-de-la-Madeleine à la Gaspésie a subi, depuis 2012, au moins trois bris importants et qu'une solution doit être mise de l'avant pour pallier tout bris qui pourrait survenir dans le futur.

La venue du gouvernement Legault au pouvoir a fait en sorte que ce dossier a dû faire l'objet d'une réévaluation, et la solution préconisée par ce dernier serait de profiter des travaux d'installation du câble électrique d'Hydro Québec, prévus en 2025-2026, pour passer un nouveau câble de fibre optique (*back up*). Au moment choisi, le gouvernement entend faire une annonce en ce sens.

Nouveau navire – CTMA

La construction d'un nouveau navire est également un dossier que le gouvernement Legault a tenu à réévaluer, mais le maire se dit très confiant pour la suite. Le conseil préconise toujours un navire de type croisière-cargo et est d'avis que CTMA devrait être propriétaire du navire ou à tout le moins demeurer gestionnaire. Pour le conseil, CTMA est la mieux placée pour répondre aux besoins des Madelinots en raison de son expertise en matière de transport maritime et de sa connaissance du milieu.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

CM1912-1393

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 octobre au 25 novembre 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 547 167,73 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1912-1394

Approbation du calendrier des séances ordinaires 2020 de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le mardi 21 janvier 2020
Le mardi 11 février 2020
Le mardi 10 mars 2020
Le mardi 14 avril 2020
Le mardi 12 mai 2020
Le mardi 9 juin 2020
Le mardi 14 juillet 2020
Le mardi 11 août 2020
Le mardi 8 septembre 2020
Le mardi 13 octobre 2020
Le mardi 10 novembre 2020
Le mardi 8 décembre 2020

que les séances du conseil débutent à 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le bulletin mensuel L'Info-municipale, conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

FINANCES

CM1912-1395

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 375 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'audit des états financiers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 25 octobre 2019, à un appel d'offres public relatif aux services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les exercices financiers 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été déposée, soit celle de Corbeil & Boudreau & Associés inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité d'analyse quant à la conformité de cette soumission;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime accepte l'offre déposée par la firme Corbeil & Boudreau & Associés inc. relativement à l'audit des états financiers consolidés pour les années 2019, 2020 et 2021 selon l'option (A) retenue, laquelle comprend la préparation du rapport financier sur le formulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le contrat de services professionnels de la firme se détaille comme suit :

- 2019 – 32 500 \$
- 2020 – 33 000 \$
- 2021 – 33 500 \$

Aux montants soumis annuellement s'ajoutent les taxes applicables.

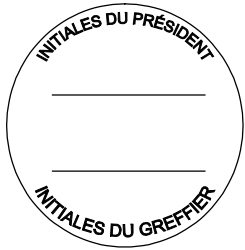
HYGIÈNE DU MILIEU

CM1912-1396

Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Travaux de renouvellement des équipements de traitement des boues de fosses septiques – Approbation des critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE le système de traitement des boues de fosses septiques (BFS) actuel du Centre de gestion des matières résiduelles, implanté en 2001, a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport d'expert réalisé en 2018 tendent vers la modernisation de ces équipements;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit procéder par appels d'offres pour requérir les services de professionnels requis dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode d'évaluation et la pondération utilisées dans le cadre du processus d'appel d'offres de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à lancer un appel d'offres pour requérir les services de professionnels dont le mandat consistera à la préparation de plans et devis relatifs aux travaux de renouvellement des équipements de traitement des boues de fosses septiques;

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions et la pondération comme suit :

❖ Expérience du soumissionnaire	20 points
❖ Compétence et disponibilité du responsable du projet	20 points
❖ Organisation de l'équipe de projet	20 points
❖ Échéancier de travail et présentation des biens livrables	30 points
❖ Qualité de l'offre de service	10 points

Cette dépense sera financée à même le surplus des boues de fosses septiques.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

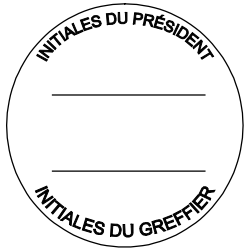
CM1912-1397

Adoption de mesures visant à agir sur la problématique du logement

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime et ses partenaires déploient actuellement une stratégie afin de renverser la tendance démographique en attirant de nouvelles personnes et en favorisant la rétention de personnes sur le territoire pour garder notre communauté vivante et dynamique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et les divers intervenants socioéconomiques des Îles sont de plus en plus interpellés relativement à une problématique de pénurie de logements, particulièrement en ce qui concerne les logements locatifs disponibles à l'année sur l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE la problématique du logement est un enjeu complexe qui nécessitera une multitude de solutions et ne pourra être portée uniquement par l'organisation municipale dont les compétences sont limitées sur cette question;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de développement du milieu a identifié et documenté plusieurs mesures inspirées des initiatives réalisées dans d'autres municipalités au Québec et que des recommandations ont été déposées au conseil sur les actions à privilégier à court terme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

de confier un mandat à une firme spécialisée pour la réalisation d'une étude de marché faisant état de l'offre et de la demande en matière de logements locatifs à l'année sur le territoire, incluant le logement social, et de former un comité de suivi de l'étude composé des principaux intervenants au dossier logement;

de mandater une équipe interservices de la Municipalité afin d'identifier des terrains municipaux qui pourraient éventuellement être mis à la disposition de promoteurs immobiliers ou de porteurs de projet collectif d'habitation par le biais d'un appel d'offres;

de mandater l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes pour élaborer et diffuser une campagne positive sur les bénéfices de louer à l'année aux Îles-de-la-Madeleine;

de collaborer avec le Groupe ressource en logements collectifs Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et le comité en logement social des Îles à l'organisation d'une activité sur le territoire des Îles portant sur des solutions aux problématiques de logement;

d'élaborer, de concert avec le député des Îles à l'Assemblée nationale, Joël Arseneau, un projet de loi privé afin d'octroyer de plus grands pouvoirs à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine lui permettant d'offrir davantage de mesures incitatives en matière de logement locatif, notamment par la création d'un programme visant à favoriser la construction et la rénovation de logements locatifs existants par une aide financière qui peut prendre la forme d'une subvention, d'un crédit de taxes ou d'un prêt.

CM1912-1398

Fonds de développement des territoires (FDT) – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet initiatives rurales de la Politique de soutien aux projets structurants du FDT pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 12 novembre 2019, que parmi ces projets sept (7) répondent aux critères de sélection, lesquels projets font l'objet d'une recommandation positive;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

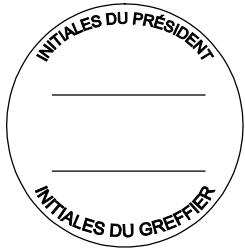
CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Club nautique de Cap-aux-Meules	Quais flottants	15 000 \$ / 351 817 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales requises.
Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine	Identité culinaire	11 365 \$ / 130 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Logis du bel âge	Achat d'une génératrice	15 000 \$ / 115 740 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales requises.
École de cirque des Îles	Du cirque pour se sentir mieux	4 903 \$ / 6 129 \$	Engagement des partenaires financiers.
Association de kite des Îles	Structuration de l'offre de kitesurf	14 000 \$ / 18 500 \$	Engagement des partenaires financiers.
Chalet des buttes pelées	Revitalisation du club	5 000 \$ / 122 301 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales requises.
Club de golf des Îles	Propulser le golf aux Îles	15 000 \$ / 23 500 \$	Engagement des partenaires financiers.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

Retrait momentané du conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Le conseiller Benoit Arseneau se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

CM1912-1399

Fonds de développement des territoires (FDT) – Politique de soutien aux projets structurants – Volet projets spécifiques

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet projets spécifiques de la Politique de soutien aux projets structurants du FDT pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 12 novembre 2019, que deux (2) projets répondent aux critères de sélection et que ceux-ci font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de l'initiative avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

qu'une aide financière provenant du Fonds de développement des territoires soit consentie aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine	Achat d'une scie	1 600 \$ / 16 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
La Gamme Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Commercialisation de produits locaux	5 000 \$ / 515 000\$	Engagement des partenaires financiers.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1912-1400

Octroi d'un contrat – Remplacement de deux serveurs – Électro Informatique Michaud inc.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des serveurs informatiques est rendu nécessaire pour assurer une utilisation conforme et sécuritaire des équipements informatiques et logiciels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' à l'invitation de la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, l'entreprise Électro Informatique Michaud inc. a déposé une offre pour la fourniture, l'installation et la configuration de deux serveurs compatibles avec les systèmes informatiques municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle n° 2019-16 permet l'octroi de contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Électro Informatique Michaud inc. est conforme à la valeur marchande;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'octroi d'un contrat à l'entreprise Électro Informatique Michaud inc. pour le remplacement de deux (2) serveurs informatiques et de leur système d'exploitation VMWARE, au prix maximum de 27 550 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document requis relativement à ce contrat.

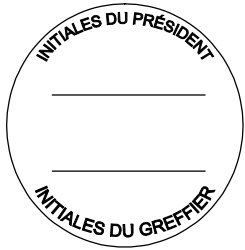
Étant donné qu'il s'agit d'une dépense mixte, le financement de ce contrat s'effectuera au moyen d'emprunts aux deux fonds de roulement, soit celui de la Communauté maritime et de la Municipalité, lesquels fonds seront remboursés sur une période de cinq ans en fonction de la répartition établie au Règlement n° A-2006-01 décrétant les règles applicables aux dépenses mixtes.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1912-1401

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 390 000 \$

La mairesse de Grosse-Île, Mme Rose Elmonde Clarke, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 390 000 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

CM1912-1402

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 390 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil a constitué en 2010 un fonds de roulement en vertu du règlement n° A-2010-11;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime désire augmenter son fonds de roulement à 390 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-13 séance tenante.

CM1912-1403

Adoption du Règlement n° CM-2019-12 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec (Projet de 12 logements à Fatima)

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de mesures visant à stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a désigné un secteur situé sur une partie restreinte de son territoire comportant une proportion de logements (en mauvais état ou vacants) qui nécessitent des travaux de rénovation, et que l'état actuel et l'évolution de sa vocation résidentielle justifient une intervention publique;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation accordera à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

ATTENDU QUE ce programme visera exclusivement la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le programme Rénovation Québec;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 décembre 2019

ATTENDU QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine devra signer, avant l'approbation de son programme par la Société d'habitation du Québec, une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Municipalité déboursera la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la Société d'habitation du Québec à cette aide lui sera remboursée;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par à la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles tenue le 12 novembre 2019;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° CM-2019-12 intitulé : « Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec (Projet de 12 logements à Fatima) »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM1912-1404

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 35.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier